

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-450-1934 concernant l'arrondissement des dépenses publiques au franc inférieur.

n° 01-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 24 octobre 1933 concernant l'arrondissement des dépenses publiques au franc inférieur inséré au Journal officiel de la République française des 30 et 31 octobre 1933 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 24 octobre 1933 susvisé, concernant l'arrondissement des dépenses publiques au franc inférieur.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.